

## FORMATION RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION DE CONDUITE DES PLATES FORMES ELEVATRICES MOBILES DE PERSONNES (PEMP) SELON R486A DE LA CNAM

<b>Durée :</b>	1 jour (7h) comme suit : -1/2 journée (3h30) de formation théorique, -1/2 journée (3h30) de formation pratique.		<b>Tarifs :</b> Nous contacter
<b>Modalités d'accès :</b>	-Retour de convention de formation et de mise à disposition signée par le client -Le cas échéant, retour de l'accord de prise en charge par l'OPCO		<b>Délai d'accès :</b> Dès la réception de la convention de formation signée
<b>PSH/PMR (Personne en situation de Handicap) :</b>	-Le cas échéant, merci de contacter notre référent PSH/PMR (coordonnées ci-dessous)		
<b>Contacts :</b>	<b>Service Commercial et administratif :</b> <b>Référent Technique et pédagogique :</b> <b>Référent PSH/PMR :</b> <b>Mail :</b>		<b>M. LEPREVOST David au 03 25 46 00 45</b> <b>M. BALIK Aurélien au 06 26 75 31 71</b> <b>M. BALIK Aurélien au 06 26 75 31 71</b> <a href="mailto:contact@afcpreservation.com">contact@afcpreservation.com</a>
<b>Modalités d'organisation :</b>	<b>Dates de la formation :</b> <b>Horaires de formation :</b> <b>Lieu de la formation :</b>	Cf. convention de formation et selon planification client	<b>Modalités d'organisation :</b>
<b>Public visé :</b>	Toute personne étant amenée à conduire un chariot automoteur de manutention à conducteur porté : cariste, préparateur de commande, logisticien, opérateur sur chaîne, etc.		
<b>Pré-requis :</b>	Etre titulaire d'une autorisation de conduite délivrée préalablement dans la catégorie demandée.		
<b>Objectifs :</b>	A l'issue de la formation, le conducteur devra être capable de : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Accéder à des emplacements et des postes de travail différents et évoluer en hauteur en toute sécurité : <ul style="list-style-type: none"> <li>-En fonctionnement normal ou en mode de secours dans une situation de travail complexe, en utilisant une catégorie de PEMP en intérieurs ou en extérieurs sur différents sols,</li> <li>-En respectant les règles définies dans l'entreprise, sur la voie publique et sur le chantier,</li> <li>-Dans un temps limité (laissé à l'appréciation du testeur).</li> </ul> </li> <li>✓ Assurer la maintenance de premier niveau de l'équipement utilisé,</li> <li>✓ Rendre compte des anomalies constatées dans l'exécution de ses fonctions.</li> </ul>		
<b>Moyens pédagogiques :</b>	Exposés théoriques et exercices de conduite pratiques (exercices et simulations),  <b>NB :</b> Les équipements et infrastructures nécessaires au bon déroulement de la formation et des tests sont décrits dans le document « <b>Convention de mise à disposition par le client de locaux, matériels et équipements pour le passage des autorisations de conduite chariots automoteurs de manutention à conducteur porté et PEMP</b> », annexé à ce programme.		
<b>Intervenant</b>	Formateur et testeur qualifiés.  <b>Note :</b> Le CV du formateur ainsi que du testeur intervenant sur l'action de formation et de test est joint au présent programme.		

<b>Modalités d'évaluation :</b>	<p>-En cours de formation, des évaluations formatives sont réalisées et permettront d'évaluer la progression des stagiaires</p> <p>-Une évaluation sommative sera réalisée en fin de formation</p>
<b>Sanction de la formation :</b>	<p>Suite au passage d'examens théoriques et pratiques, un avis sera donné à l'employeur quant à la capacité des apprenants à conduire une PEMP dans la catégorie demandée.</p> <p><b>NB :</b> La délivrance de l'autorisation de conduite reste à la charge de l'employeur, qui devra vérifier en sus de l'avis donné par le formateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-L'aptitude médicale du salarié à conduire la catégorie de PEMP faisant l'objet de la formation,</li> <li>-L'âge du conducteur (18 ans minimum),</li> <li>-Les connaissances du conducteur vis-à-vis des règles de circulation et de sécurité à appliquer sur le site.</li> </ul>

**Retrouvez l'intégralité de notre offre de formation sur : [www.afcprevention.com](http://www.afcprevention.com)**

## CONTENU DE LA FORMATION :

### **Théorie (en salle) : 1/2 journée**

- Rôle et responsabilités du constructeur / de l'employeur
- Rôle et responsabilités du responsable de chantier
- Rôle des différentes instances et organismes de prévention
- Dispositif CACES® (rôle de l'Assurance Maladie, recommandation, ...)
- Rôle et responsabilités du conducteur (devoir d'alerter, droit de retrait, ...)
- Rôle et responsabilités de l'accompagnateur
- Conditions requises pour utiliser une PEMP
- Les différentes catégories de PEMP, caractéristiques, usages courants, avantages et inconvénients
- Technologie des différents organes de PEMP
- Les pictogrammes et panneaux de circulation
- Les risques et facteurs d'accident lors de l'utilisation de PEMP
- L'adéquation, la prise et la fin de poste
- Les règles de conduite, circulation, stationnement et distances de sécurité
- Les consignes et manœuvres associées aux commandes de secours

*Note : la dernière heure est consacrée à l'évaluation des connaissances théoriques*

### **Pratique (conduite) : 1/2 journée**

- Examen de l'adéquation de la PEMP,
- Vérifications à effectuer sur la PEMP avant son utilisation,
- Connaître et exécuter les gestes de commandement et de communication,
- Mettre en place le balisage et la signalisation pour évoluer en sécurité,
- Stabiliser une PEMP (suivant catégories de PEMP),
- Mettre la PEMP en position de transport,
- Circuler avec une PEMP en marche avant, marche arrière, en courbe, en ligne droite, tourelle dans le sens de la marche, perpendiculaire au sens à la marche ou encore en sens inverse.
- Utiliser correctement l'avertisseur sonore,
- Savoir réagir à un signal d'alerte,
- Effectuer les manœuvres de secours,
- Positionner une PEMP le long, au-dessus, en dessous d'une surface,
- Déplacer une PEMP le long, au-dessus, en dessous d'une surface (suivant catégories de PEMP),
- Positionner la PEMP dans un espace limité (suivant catégories de PEMP),
- Vérifier les différents niveaux et identifier les manques éventuels,
- Effectuer les opérations d'entretien journalier,
- Rendre compte des anomalies et dysfonctionnements.

*Note : Chaque participant fait l'objet d'une évaluation pratique de 30 minutes.*